



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CATHÉDRALE DE LAUSANNE

Travaux sur les toitures et préparation de la prochaine étape de restauration

Le Conseil d'Etat demande au Grand Conseil un crédit de 3'040'000 francs pour réaliser des travaux urgents à la cathédrale de Lausanne et assurer la conservation du monument et la sécurité publique. Afin de préparer la prochaine étape des grands travaux, le Conseil d'Etat a accordé un crédit d'étude de 390'000 francs, sous réserve de l'approbation de la Commission des finances du Grand Conseil.

Le Conseil d'Etat présente au Grand Conseil une demande de crédit de 3'040'000 francs pour des travaux urgents destinés à assurer l'étanchéité des toitures et garantir la sécurité publique au pied des façades. Les derniers travaux sur certaines toitures remontent à plus d'un siècle. Il s'agit maintenant de procéder au contrôle et au traitement des charpentes, ainsi qu'à la réfection complète de la couverture en tuile, des ferblanteries et du système parafoudre. Le chantier est prévu en 2012-2013.

Les engagements financiers accordés par le Grand Conseil ces trente dernières années ont permis d'entreprendre, pour la première fois dans l'histoire du monument, un cycle presque complet de restauration du bâtiment. Il pourra se terminer avec les travaux prévus dès 2015 de conservation-restauration de la pierre au massif occidental et au chevet. Un crédit d'étude de 390'000 francs va permettre de préparer cette dernière étape dont le coût est estimé à 20 millions de francs.

Un colloque international sera organisé en juin 2012 pour faire le bilan de l'expérience acquise ces trente dernières années dans le traitement de la pierre. Le but est de déterminer des principes et méthodes à appliquer pour les travaux de restauration à venir.

En complément de la fin du cycle complet de restauration de la cathédrale, le Conseil d'Etat prévoit de fixer les conditions d'une maintenance régulière et du suivi des travaux exécutés, afin d'éviter des interventions trop lourdes toutes les trois à quatre générations. Le principe de conservation préventive, constant et durable est la meilleure garantie pour transmettre aux générations futures un monument en bon

état.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 21 décembre 2011

DINF, François Marthaler, conseiller d'Etat, chef du DINF, 021 316 70 01 Philippe Pont, chef du Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL), 021 316 74 60 Yves Golay, chef a.i. de la division architecture et ingénierie, SIPAL, 021 316 73 17

[Projet de décret - travaux urgents cathédrale Lausanne](#)